

Canada d'aujourd'hui



Guy Dubois

Antonine Maillet, prix Goncourt 1979 avec « Pélagie-la-Charrette » (Grasset, éd.). Page 8.

La télématique sort de l'ombre

Les voyages de vacances des Canadiens

Peinture : Emily Carr

Options et tendances québécoises

Canada d'aujourd'hui

Sommaire

N° 50. Janvier 1980

La télématique	3
Voyages de vacances	5
Journal	7
La motoneige	11
Emily Carr	12
Sondage au Québec	14
Télémanipulateur spatial	15
Place Royale à Québec	16

Canada d'aujourd'hui

18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information des ambassades du Canada.

Numéro 50. Janvier 1980. Quatorzième année.

Directeur : Jacques Noiseux

Rédacteur en chef : Francis Curtil

Graphisme : Michel Tourtois

Le service de Canada d'aujourd'hui peut être fait gracieusement, sur demande. Nos lecteurs sont priés de signaler leurs changements d'adresse (avec code postal); joindre la dernière étiquette d'expédition.

Photos : Centre de recherches sur les communications, Ottawa; Société d'énergie de la baie James, Montréal; Téléglobe Canada, Montréal; Brittain Steel Ltd., New Westminster, B.C.; Birgit, Paris; Pointépiénu Inc., Montréal; Brick Bros. Circus, Toronto; Guy Dubois; Centre culturel canadien, Paris; André Le Coz; François Brunelle; RCA.

Imprimé en France.

Relations France-Canada

La visite en France que Mme Flora MacDonald a effectuée en décembre dernier, à l'invitation du ministre français des affaires étrangères, fut sa première visite bilatérale en tant que ministre des affaires extérieures. Au cours des entretiens qu'elle a eus avec M. Jean François-Poncet, les deux ministres ont passé en revue de nombreux problèmes multilatéraux et bilatéraux. Sur le plan international, les entretiens ont porté, entre autres, sur les réfugiés du sud-est asiatique, sur la modernisation des forces nucléaires en Europe, sur la sécurité européenne et le désarmement dans la perspective de la conférence qui sera tenue cette année à Madrid. Sur le plan bilatéral, Mme MacDonald a déclaré notamment que le Canada et la France devaient être, l'un pour l'autre, des «partenaires de choix».



Mme Flora MacDonald,
ministre des affaires extérieures.

Soulignant que la communauté de vues entre les deux pays «ne peut pas se limiter aux francophones canadiens», le ministre a dit que «le pays tout entier veut profiter de la générosité, du cœur et de l'esprit de la France». «Anglophones et francophones, a-t-il ajouté, sont également


fiers du prix Goncourt reçu récemment par Antonine Maillet». «La visite faite au Canada en février 1979 par M. Raymond Barre, premier ministre français, a montré qu'il y avait une volonté d'enrichir les relations entre les deux pays, a dit encore Mme MacDonald; il nous appartient de traduire en actes cette volonté». M. François-Poncet a déclaré que le Canada était «l'un des plus grands partenaires occidentaux de la France». En témoignent, a-t-il dit, la vitalité dont il fait preuve, son sens des responsabilités internationales et le réexamen des objectifs de sa politique extérieure. Le Canada est devenu un partenaire économique recherché, «bien que les échanges commerciaux entre les deux pays restent modestes». Au terme de son séjour à Paris, Mme MacDonald a invité M. François-Poncet à faire une visite officielle au Canada.

Elections générales le 18 février

Des élections auront lieu le lundi 18 février dans tout le Canada en vue de renouveler les deux cent quatre-vingt-deux sièges de la Chambre des communes. Le gouvernement conservateur formé au mois de mai 1979 par M. Joe Clark a en effet été mis en minorité, le 13 décembre, sur le budget qu'il présentait : le gouvernement n'a obtenu que 133 voix contre 139 à l'opposition libérale et néo-démocrate. M. Pierre Elliott Trudeau, chef de l'opposition, qui en novembre avait présenté sa démission de leader du parti libéral (voir notre information, page 10) conduira son parti à la bataille électorale.

La télématique sort de l'ombre

Le vidéotex canadien : bientôt une expérimentation en vraie grandeur sur un millier d'installations.

 Le Canada vient de mettre au point un système vidéotex, baptisé Télidon, qui a plusieurs avantages sur les autres systèmes vidéotex actuellement disponibles. En particulier, il projette sur l'écran une image plus claire et plus nette, il est plus souple et plus compatible avec les banques de données qui utilisent des terminaux différents, surtout il peut s'adapter bien mieux à la nouvelle technologie des télécommunications (1). Le système comporte trois composants principaux : un récepteur de télévision légèrement modifié ou un terminal à écran, une ligne téléphonique et/ou un câble télé, un ordinateur. Grâce au Télidon, un particulier peut, à partir de son téléphone et de son poste de télévision, avoir sous les yeux, en appuyant sur des touches, toutes les informations qu'il souhaite, à la seule condition qu'elles soient mémorisées en banque : bulletins météorologiques, nouvelles, petites annonces, informations commerciales, horaires des trains, avions ou autocars, cours de la Bourse, guide des spectacles, etc. L'utilisateur a aussi la possibilité de prendre un billet d'avion, de faire ses achats sans sortir de chez lui, de travailler à distance avec un collaborateur. Des essais d'utilisation dans le public de la nouvelle technologie ont commencé l'année dernière et se poursuivront pendant au moins deux ans. Ils doivent permettre d'évaluer les potentialités du marché.

Les systèmes actuels

Ce sont les postes britanniques qui, les premières, ont mis au point des services télé-interactifs à l'intention des particuliers et des entreprises. Un essai du système anglais, dénommé Prestel, effectué à Londres, Birming-

1. Le Télidon est l'œuvre des chercheurs du Centre de recherches sur les communications, siège des recherches effectuées par le ministère fédéral des communications.



Un microclavier numérique permet de commander les « pages » d'informations à faire apparaître sur l'écran.

ham et Norwich, a réuni il y a un an quelque mille cinq cents abonnés et cent cinquante fournisseurs d'informations (2). Nombre de pays et d'entreprises travaillent à la mise au point de systèmes vidéotex, mais celui de la Grande-Bretagne est de loin le plus avancé. Dans ce système, la page apparaît ligne par ligne, de gauche à droite. Cela correspond à la capacité de débit binaire des intervalles entre les lignes lors du balayage horizontal. C'est dire que le moyen de transmission et la structure de l'affichage sont liés. La France dispose aussi d'un système vidéotex mis en œuvre par le ministère des postes et télécommuni-

2. Les premiers essais d'utilisation dans le public du système Télidon ont commencé en juillet dernier. Le ministère fédéral des communications a prêté dix-neuf terminaux d'informations au Manitoba Telephone System. Il a conclu, en août dernier, un accord avec Bell Canada pour une expérience pilote de grande envergure : dans un an, mille terminaux d'utilisateurs doivent être mis à la disposition des usagers dans la région de Toronto.

cations, qui prévoit pour cette année un essai-étude du marché portant sur trois mille postes placés dans la région parisienne. Dans les systèmes britannique et français, l'affichage de textes sur les écrans télé s'effectue selon une matrice de 960 rectangles : 40 à l'horizontale et 24 à la verticale. Les renseignements d'ordre textuel peuvent être affichés dans n'importe lequel de ces rectangles. Pour la transmission des graphiques, chacun des rectangles est divisé en deux matrices horizontales et trois verticales, l'écran étant alors divisé en 5 760 rectangles. Chacun d'eux peut recevoir une couleur. On crée ainsi des images sous forme de mosaïque. Une ligne diagonale apparaît donc sous la forme d'une série continue de petits rectangles décalés verticalement. Les chercheurs canadiens ont abordé autrement le problème et ont retiré de leur approche des avantages

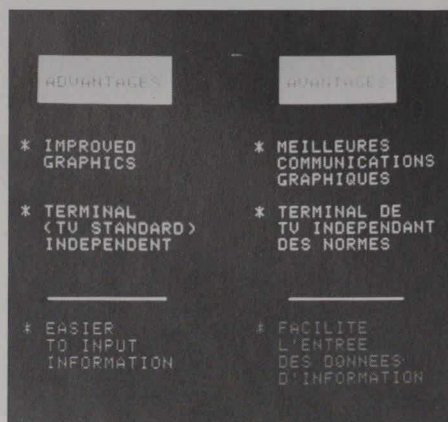


La télématique sort de l'ombre

→ non négligeables. Ils se sont attachés, en particulier, à rendre les terminaux vidéotex indépendants des moyens de télécommunication ou du matériel de visualisation.

Deuxième génération

Cette indépendance, les chercheurs canadiens la voulaient absolument, car ils estimaient à juste titre que terminaux, moyens de transmission et bases de données évoluent, sur le plan



Quelques-uns des avantages du vidéotex Teldidon.

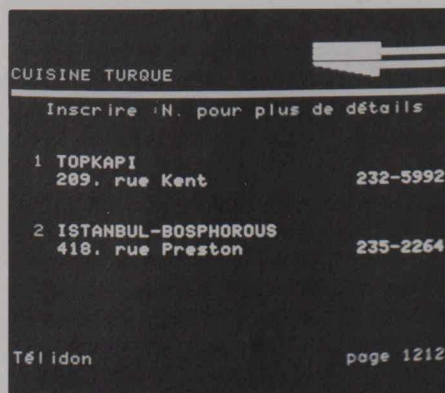
technique, à des rythmes différents. Les moyens de télécommunication, par exemple, sont à l'heure actuelle l'objet d'une révolution avec la mise en œuvre des fibres optiques, des satellites et autres services en large bande, ainsi qu'avec les perfectionnements continus des réseaux téléphoniques. On sait aussi que les dispositifs électroniques ajoutés aux téléviseurs pour permettre l'affichage d'éléments nouveaux, alphanumériques, graphiques, vont évoluer très vite avec les progrès des microprocesseurs et des mémoires et les progrès de l'intégration à grande échelle. Il fallait donc formuler une méthodologie et une globalisation des systèmes qui garantissent l'indépendance du stockage des renseignements à l'égard des systèmes d'émission et de réception. L'originalité du Teldidon, dont

découle l'un des avantages les plus importants du système, tient à la méthode utilisée pour décrire l'image qui doit apparaître sur l'écran. Le Teldidon utilise des « instructions pour la description des images ». La méthode consiste à coder les images selon des éléments géométriques : un point, une ligne, un arc, une surface, un polygone. L'image n'apparaît pas ligne par ligne, comme dans le Prestel britannique ; elle peut être composée en utilisant le langage naturel du dessin industriel. L'une de ces instructions permet de définir les photographies qui ne peuvent pas être définies en termes géométriques. L'image étant affichée progressivement sur l'écran, chaque terminal ne reçoit de l'ordinateur central, où sont mémorisées les informations, que peu d'instructions à la fois. Le système ne réclame donc pas un réseau à forte capacité. Cela signifie aussi que le procédé permet d'obtenir des images d'une résolution beaucoup plus élevée ; c'est ainsi, par exemple, qu'une ligne est composée d'une succession de points et non d'une série de formes quadrangulaires juxtaposées. Par rapport aux techniques européennes, le Teldidon peut être considéré comme une technique de la deuxième génération. En plus des avantages déjà cités (méthode alphasométrique, indépendance du codage de la base de données vis-à-vis des types de terminaux à écran et des moyens de télécommunication), le système présente les avantages suivants : tout terminal équipé pour le système canadien peut être modifié facilement pour recevoir les signaux Prestel ou Antiope (système français) tandis que l'in-

verse est impossible ; les terminaux vidéotex à calculatrice intégrée peuvent servir de mini-ordinateur domestique ou professionnel ; la conception du système permet à un terminal de communiquer avec un autre sans passer par l'ordinateur central ; le système est capable de jouer le rôle d'une poste électronique pour l'expédition et la réception de messages, y compris la télétransmission de signatures.

Les inconnues du marché

Le Centre canadien de recherches sur les communications a élaboré une technologie qui est peut-être la meilleure. A-t-elle pour cela un marché ? Les premières études sur les potentialités du marché pour le Teldidon sont maintenant en cours. Si l'on songe qu'en Amérique du nord chaque foyer, ou presque, dispose d'un récepteur de télévision, les perspectives ouvertes à la télévision interactive paraissent immenses. Il faudra cependant garder présent à l'esprit qu'un marché de masse ne pourra se développer que si le coût du Teldidon n'est pas trop élevé et que si le nombre des données auxquelles auront accès les abonnés est suffisant pour justifier la dépense d'un terminal vidéotex. Certaines questions de principe, d'ordre socio-économique, ont aussi été posées : quels seront les effets sur la situation de l'emploi d'une automatisation accrue des systèmes d'information ? La vie privée des Canadiens ne risque-t-elle pas de subir de nouveaux assauts ? Surtout, il reste un obstacle important à surmonter avant de pouvoir envisager la commercialisation du Teldidon, et il est d'ordre international : si l'on veut que les systèmes vidéotex de tous les pays soient compatibles, comme le sont les systèmes téléphoniques, il faudra un accord sur des normes internationales. Il serait évidemment très important pour le Canada que les normes adoptées fussent basées sur son système, car une reconnaissance internationale, ajoutée à l'avance que possède l'industrie canadienne grâce à la technologie nouvelle, constituerait pour le Teldidon un atout puissant et contribuerait, d'une manière plus générale, à renforcer l'industrie canadienne de l'électronique.



Recherche de restaurants dans une grande ville canadienne.

Les voyages de vacances des Canadiens

Légers changements sur un fond d'habitudes.

Alors que la nature des voyages et leurs destinations ont beaucoup changé au cours des deux dernières années, la proportion des Canadiens qui voyagent pour leurs vacances est d'une étonnante stabilité : en 1978, 55 % des adultes ont fait un voyage de vacances ; ce pourcentage était de 54 % en 1970.

Parmi les Canadiens qui voyagent pendant les vacances, beaucoup font deux ou même trois voyages par an. Cette tendance à faire plus d'un voyage avait entraîné une augmentation de 10 % du nombre des voyages en 1976, mais en 1978 on a enregistré une légère baisse du nombre des voyages par rapport à 1977 (8,2 millions au lieu de 8,5 millions), un certain nombre de gens ayant renoncé à faire un deuxième ou un troisième voyage (1).

Où ?

Entre 1971 et 1977, les Canadiens ont de moins en moins voyagé à l'intérieur du pays et de plus en plus aux Etats-Unis. Ainsi la proportion des voyages aux Etats-Unis était passée de 21 % en 1974 à 23 % en 1975, à 25 % en 1976 et à 32 % en 1977. En 1978, pour la première fois depuis 1971, la part des voyages au Canada a beaucoup augmenté aux dépens des voyages aux Etats-Unis. Le pourcentage des voyages aux Etats-Unis est tombé à 29 % ; il est vrai qu'il dépasse encore celui de 1976. Corrélativement, les voyages d'une province canadienne à une autre ont augmenté de 1977 à 1978, passant de 25 % à 29 %. La proportion des voyages outre-mer (2) est stable depuis plusieurs années (13 %).

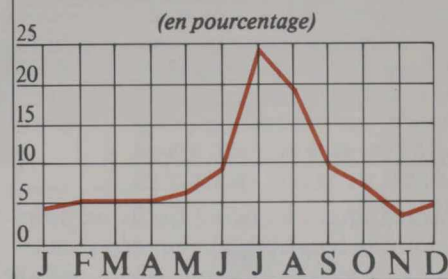
Il semble que la dépréciation du dollar canadien et la réduction des tarifs aériens intérieurs aient engagé un certain nombre de Canadiens à choisir de voyager dans leur pays plutôt qu'aux Etats-Unis. Il reste que, même pendant les mois d'été, les Etats-Unis attirent plus de vacanciers que le Canada lui-même.

Pourquoi ?

Principale raison que donnent les Canadiens pour expliquer leurs voyages de vacances : aller voir des amis ou des parents (45 % des voyages depuis dix ans). Les autres motivations essentielles sont le désir de séjourner dans un lieu de villégiature

indiqué plus d'une raison pour motiver leurs voyages, bien qu'on leur ait demandé de n'indiquer que la principale. Il semblerait donc que, pour attirer les vacanciers, il faille que le lieu visité présente une certaine diversité d'attraits.

Répartition des voyages de vacances au cours de l'année



Le but principal des voyages de vacances

(en pourcentages des voyages)

	Régions visitées		
	Canada	États-Unis	Outre-Mer*
Aller voir des parents ou des amis	46 %	31 %	37 %
Séjourner dans un lieu de villégiature	23 %	43 %	43 %
Séjourner dans des villes	14 %	25 %	33 %
Séjourner loin des villes	16 %	17 %	26 %
Pêche, canotage, sports d'extérieur	17 %	6 %	6 %
Camping	12 %	7 %	2 %
Faire des achats	9 %	13 %	13 %
Passer l'été dans mon chalet	4 %	1 %	1 %
Assister à des manifestations sportives ou à des festivals	5 %	5 %	5 %
Voyages d'affaires et d'agrément	8 %	8 %	10 %
Autres	8 %	11 %	11 %

* Tout voyage hors de l'Amérique (continentale) du Nord.

1. L'Office du tourisme du Canada publie chaque année une étude sur « Les voyages de vacances des Canadiens ». On définit ce type de voyages comme le fait d'être absent de chez soi pendant les vacances, les week-ends et week-ends prolongés étant exclus.

2. Voyage outre-mer : tout voyage hors de l'Amérique (continentale) du Nord.

(31 %) et celui de faire du tourisme (35 %), soit à la campagne (19 %) soit pour voir des villes encore inconnues ou intéressantes (16 %). La plupart des personnes interrogées ont

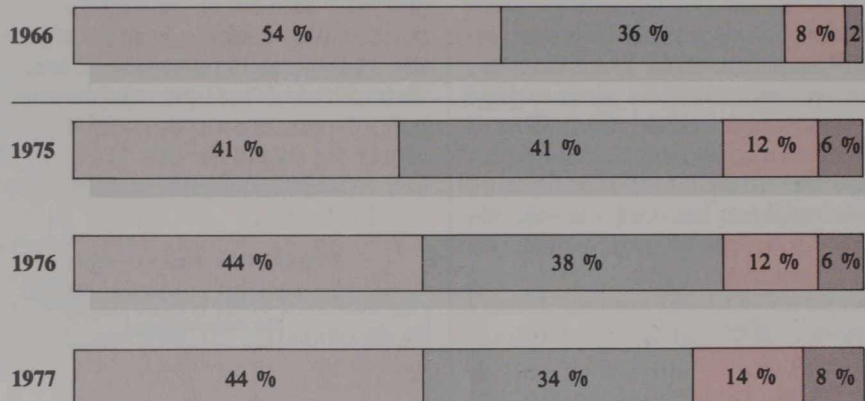
La plupart des Canadiens qui passent leurs vacances au pays résident chez des parents ou des amis, à moins qu'ils ne fassent du camping ou du

Les voyages de vacances des Canadiens

Combien de voyages de vacances les Canadiens ont-ils fait ?

(en pourcentage des Canadiens)

Pas de voyage
 Un voyage
 Deux voyages
 Trois voyages



caravaning, ou encore qu'ils ne prennent une location. Un sur trois seulement descend dans un hôtel ou un motel. La proportion est inverse chez les vacanciers qui vont aux Etats-Unis ou bien outre-mer : deux sur trois ont recours à des établissements commerciaux.

Comment ?

La croissance qu'avait connue le transport aérien en 1976 ne s'est pas maintenue en 1977, puisque 27 % seulement de tous les voyages de vacances des Canadiens ont été effectués par avion au lieu de 31 % en 1976. Ce changement n'avait pas alors affecté l'automobile, qui était toujours le principal mode de transport utilisé par les vacanciers (61 %), mais il avait fait apparaître une remontée des transports publics, train et autocar, peu utilisés au Canada (ensemble 9 % en 1977 contre 7 % en 1976). L'année dernière, la proportion des voyages en auto a atteint son point le plus bas depuis treize ans, tandis qu'on observait une reprise appréciable des voyages en autocar, surtout pour les voyages d'une province à l'autre. Les familles canadiennes qui passent leurs vacances aux Etats-Unis roulent beaucoup plus, en moyenne, que celles qui voyagent en voiture au Canada

(335 kilomètres par jour au lieu de 235).

Comme on peut s'y attendre, les voyages organisés ont surtout la faveur des vacanciers qui vont aux Etats-Unis, ou outre-mer (Europe, Antilles, Amérique centrale, etc.). Environ 39 % des voyages outre-mer et 32 % des voyages aux Etats-Unis sont faits en voyages organisés. Au Canada même, les voyages organisés semblent gagner du terrain depuis un an, encore que la plupart des Canadiens restent sceptiques sur la compétitivité de leurs prix comparativement aux prix des voyages organisés à destination de l'étranger.

Quand ?

On ne s'étonne pas que la grande période des voyages de vacances se situe pendant les mois les plus chauds, de juin à septembre : 43 % en juillet et août, 61 % entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Selon la destination, les vacanciers choisissent pour voyager des périodes différentes de l'année. Pour les voyages à l'intérieur du Canada, juillet et août sont les deux mois de pointe (52 %). Vient ensuite juin et septembre (10 % chacun). En revanche, seulement un voyage sur trois aux Etats-Unis est fait pendant les mois de juillet et d'août. On va surtout outre-mer pen-

dant les vacances d'hiver, au printemps et en automne.

Au cours des dernières années, on a constaté une nette augmentation des voyages vers les stations de sports d'hiver. L'attrait du ski semble en effet grandir rapidement chez les Canadiens. Les voyages à destination des stations de ski se font, pour la plupart, à l'intérieur du pays et même à l'intérieur de la province du skieur (96,5 %). La proportion des Canadiens qui font du ski dans le pays mais dans une autre province que la leur est de 10,7 %, proportion identique à celle des Canadiens qui vont en faire aux Etats-Unis. Le nombre de ceux qui pratiquent les sports d'hiver outre-mer, notamment en Europe, est très faible, en raison du coût de l'entreprise. Le plaisir de skier, si l'on se réfère au rapport entre le nombre des skieurs et celui des foyers, paraît surtout apprécié au Québec (1 skieur dans 44 % des foyers en 1977) et le pourcentage des familles où l'on trouve un skieur y est en constante augmentation. En Alberta et au Manitoba, ce pourcentage s'est également accru de façon sensible, passant de 24 % en 1976 à 34 % en 1977 en Alberta et de 18 % en 1976 à 26 % en 1977 au Manitoba. Les provinces de l'Atlantique elles-mêmes s'éveillent au ski : 1 skieur dans 14 % des familles en 1977 contre 1 skieur dans 7 % des familles l'année précédente. Il n'y a pas eu d'augmentation appréciable de la pratique du ski en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

On s'est demandé si les femmes qui travaillent avaient à l'égard des voyages de vacances un comportement différent de celui des femmes qui restent à la maison. Les femmes qui voyagent le plus pendant les vacances sont les femmes mariées qui travaillent à l'extérieur (72 % en 1977) alors qu'un peu plus de la moitié seulement des ménagères (54 %) voyagent pour leurs vacances. A cause de leurs enfants, sans doute, les ménagères voyagent plus souvent en voiture que les femmes mariées qui travaillent. Enfin, ce sont les habitants des grandes villes qui sont le plus attirés par les voyages aux Etats-Unis, en Europe et dans les autres pays d'outre-mer, mais en 1978 les voyages au Canada même ont fait une percée importante dans cette clientèle.

journal

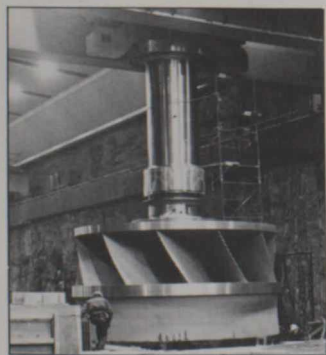
TECHNIQUES

■ Du pétrole à Terre-Neuve.

Un gisement de pétrole a été découvert au large des côtes de Terre-Neuve, dans la mer du Labrador. Le débit est de 800 barils par jour et il faudrait un débit de 5 000 barils pour que le puits soit exploitable. Les forages se poursuivent. Selon certains spécialistes, la mer du Labrador et le plateau continental terre-neuvien pourraient recéler dix-huit milliards de barils, soit autant que la mer du Nord. Pour d'autres, les réserves seraient seulement de deux milliards de barils, presque égales à celles de Prudhoe Bay, dans la mer de Beaufort.

■ Baie James : première centrale.

Dans le nord du Québec, la première centrale hydro-électrique, LG2, du complexe de la Grande-Rivière a été inaugurée en octobre. C'est un énorme ouvrage creusé dans le roc et doté de seize groupes turbo-alternateurs. Sa puissance totale, 5 328 mégawatts, est supérieure à celle de la centrale de Churchill-Falls (Terre-Neuve) et presque égale à celle de tout le complexe Manicouagan-Outardes (Québec). Le complexe de la Grande-Rivière aura,



une fois achevé, une puissance de 10 269 mégawatts. Les travaux, prévoit-on, demanderont encore cinq ans. Ils sont rendus difficiles par la nature du terrain, par la rigueur du climat et par la longueur des lignes de transport. La Grande-Rivière coule en effet d'est en ouest, à la latitude du Labrador, sur une longueur de 850 kilomètres et se jette dans la baie James (sud de la

baie d'Hudson). D'importants travaux d'infrastructure - ouverture d'une route de 700 kilomètres et aménagement de plusieurs aérodromes - ont permis l'extension d'un chantier capable d'employer seize mille personnes en période de pointe.

■ Une station terrienne de communication par satellite

vient d'être installée à Weir (Québec), à une centaine de kilomètres au nord de Montréal, par Téléglobe Canada, société d'État qui assure les communications internationales. C'est la



quatrième station canadienne de ce genre. Les trois premières ont été construites sur les côtes (deux sur l'Atlantique, une sur le Pacifique). Grâce aux progrès techniques, celle-ci a pu être érigée loin à l'intérieur des terres. La station de Weir, dite des Laurentides, est en relation avec un satellite de la série Intelsat IV-A géostationnaire posté au-dessus de l'Atlantique et sera reliée par la suite à un Intelsat de la cinquième génération qui sera mis sur orbite au cours de l'année. L'antenne parabolique, de trente-deux mètres de diamètre et d'une hauteur de dix étages, peut se déplacer de 1 degré à la seconde et suivre le satellite avec une approximation de deux centièmes de degré. Le Canada est l'un des onze pays fondateurs d'Intelsat, organisme créé en 1964 pour exploiter un système mondial de télécommunications commerciales par satellite.

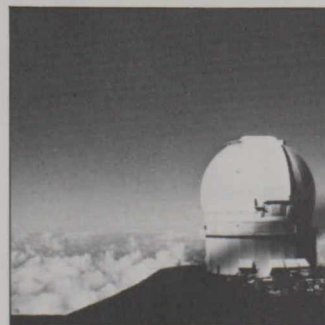
■ Télévision directe.

Des familles rurales, des centres communautaires et des sociétés de télédistribution peuvent capter directement des émissions

retransmises par le satellite canadien Anik B. Cette expérience, qui durera jusqu'à l'été prochain, a été rendue possible par la mise en service d'une centaine de stations terriennes à antennes paraboliques. Celles-ci sont installées chez des habitants de l'Ontario; d'autres pourront l'être en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du nord-ouest. Les foyers intéressés reçoivent plus de douze heures de télévision par jour. Il s'agit, pense-t-on, de la première expérience portant sur la transmission continue de programmes réguliers à un grand nombre de téléspectateurs. Le ministère canadien des communications la conduit à la fois pour tester les performances de stations terriennes légères et peu coûteuses (une station revient à quelque 3 600 dollars) et pour développer une industrie de pointe.

■ Le télescope Canada-France-Hawaï

est entré en service au terme de cinq années d'études et de construction. Édifié au sommet du Mauna Kea, volcan éteint de la plus grande des îles Hawaï, il est situé au point le plus élevé (4 200 mètres) des terres émergées de l'océan Pacifique. L'air y est sec et l'atmosphère calme et transparente permet d'obtenir des images claires et nettes. Le diamètre du miroir principal



du télescope (3,66 mètres) est près de deux fois plus grand que celui des autres télescopes canadiens ou français. Le meulage et le polissage de cette pièce, d'un poids initial de quatorze tonnes, ont demandé trois ans. Les spécialistes estiment que c'est l'un des meilleurs miroirs obtenus jusqu'ici. Les divers éléments du télescope ont été réalisés soit en France

soit au Canada, puis expédiés à Hawaï pour y être assemblés. C'est en août dernier que le nouvel instrument a fait sa première observation en photographiant un amas globulaire d'étoiles, appelé M 15, dans la constellation de Pégase. Le Canada et la France disposeront chacun de 42,5 % du temps d'observation, l'université d'Hawaï de 15 % du temps.

SPECTACLES

■ Sol (Marc Favreau)

se présente comme « un témoin conscient, un égratigneur tour à tour satirique, tendre ou pitoyeux ». Et aussi comme « un verbo-promoteur qui débarbouille la langue et se rebâtit un petit monde à l'aide de flashes échevelés ». Il est à la fois « une



auguste cloche qui résonne en flagrant délire » et « une petite fleur épinglée sur un rideau noir en forme de néant ». Pierrot lunaire, Sol est mime et clown. Seul sur scène, il paraît faire fonctionner une énorme machine de précision conçue pour retourner les mots comme des gants et en extraire des idées nouvelles. *Vu au Théâtre de la Ville, Paris.*

■ Danse : « Pointépiénu ».

La troupe Pointépiénu, qui travaille sans décors, emprunte ses techniques à la fois à la danse classique, à la danse moderne et au jazz. Dans son programme, les compositions sérieuses alternent avec les bal-

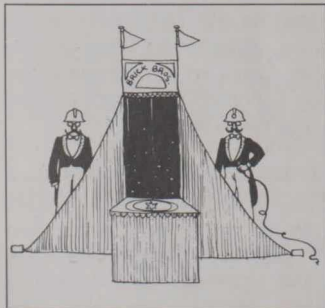
lets fantaisistes. « Puzzle », de Maguy Marin, allie la danse, le théâtre, le mime. Trois ouvriers en tenue de travail miment les gestes du monteur à la chaîne sur une musique dure et répétitive de Steve Reich. Ils sont interrompus à plusieurs reprises - la musique s'arrête - par l'arrivée d'un couple en habit de soirée. Le couple disparaît ; la



La troupe Pointépiénu

musique et le travail reprennent. Le ballet se termine abruptement par la mort de la mondaine, tuée par son amant. Tous les autres ballets du spectacle sont de Louise Latreille, cofondatrice de la troupe, directrice artistique et danseuse. Dans le dernier - « la Bottine souriante », du nom du groupe folk à qui la musique est due - six danseurs interprètent avec humour et brio des jeux dansés. *Vu au Théâtre Oblique, Paris.*

■ **Le cirque des Brick Bros.** « Vous allez voir les briques en action » : c'est ce qu'annoncent Ann et David Powell après avoir installé devant les spectateurs leur cirque miniature. Les briques interprètent tour à tour les personnages classiques du cirque : le funambule, le clown, l'acrobate, le trapéziste, et aussi



les bêtes sauvages. Ann et David manipulent leurs briques et font eux-mêmes les bruitages : sifflets, mini-timbales, tambourins, et même... leurs voix. Avec un jeu de mains remarquable,

ils expriment jusqu'aux sentiments qu'éprouvent leurs personnages. Ils montrent aussi l'envers du décor : l'ambulance qui vient chercher une brique blessée, la femme de ménage qui fait son travail après la représentation. Malgré la difficulté qu'ils ont à parler le français, les Brick Bros réussissent à capter l'attention des enfants et à séduire les adultes par leur humour et leur finesse. C'est que, très visuel, leur spectacle laisse au public une large part d'imagination et de création. *Vu au Centre culturel canadien, Paris.*

LIVRES

■ Colloque sur la littérature.

L'Association française d'études canadiennes et la British association of canadian studies ont réuni en octobre, à Paris, un colloque sur le thème « Images et figures fondamentales de la littérature canadienne ». Principaux auteurs canadiens abordés : Germaine Guèvremont, André Langevin, Anne Hébert, Saint-Denis Garneau, Malcolm Lowry, Mordecai Richler. Les communications seront publiées dans un prochain numéro de l'organe de l'association, « Études canadiennes/Canadian studies ». *Association française d'études canadiennes, Maison des sciences de l'homme, Domaine universitaire, 33405 Talence.*

■ **Antonine Maillet** a obtenu le prix Goncourt 1979 pour son roman « Pélagie-la-Charrette ». Elle y conte l'odyssée, après le « Grand Dérangement » de 1755, des Acadiens, fils des premiers colons français installés sur la côte atlantique du Canada. Un voyage de dix ans, qui ramène, après quinze années d'exil, les survivants échoués dans les lointaines régions du sud des États-Unis jusqu'en Acadie, la terre natale. Ce retour, Antonine Maillet le fait revivre à travers l'histoire de Pélagie Le Blanc, qui a entrepris de ramener sa famille au pays,

mais très vite d'autres lignages grossissent la petite troupe parce que « vous ne couperez point le souffle à cestuy-là qui garde son souffle en dedans ». Finalement, c'est tout un peuple qui remonte obstinément vers le Nord avec son extraordinaire volonté de vivre. Comme à son habitude, c'est sur le ton du quotidien, avec l'humour et la joie de conter qui la caractérisent, qu'Antonine Maillet traite ce sujet épique, faisant songer à certaines peintures flamandes. L'ouvrage, composé de narrations, de dialogues et de commentaires savamment entremêlés, est écrit dans une langue parlée, drue, imagée et pittoresque, mais jamais vulgaire, qui a



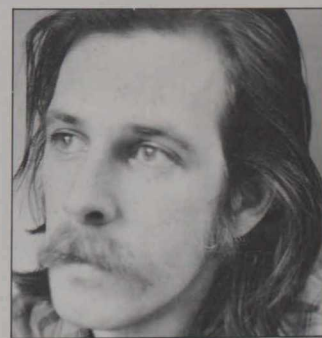
Antonine Maillet

gardé la richesse de vocabulaire du français d'avant Malherbe. Une merveilleuse polyphonie de la mémoire collective, somme vivante des récits des « conteux » d'Acadie, recomposée dans la tradition par un conteur virtuose. *Antonine Maillet, « Pélagie-la-Charrette », 315 pages, Grasset éd.*

■ **Pierre George** brosse un tableau magistral du Québec contemporain. Après un premier volet d'ordre géographique et historique, l'auteur montre l'ampleur des transformations dont l'ancien Canada français a été le siège au cours des quarante dernières années : sur le plan économique, l'effacement rapide de l'agriculture, la mobilisation des ressources naturelles, la création d'industries nouvelles et le rôle de ce arrefour accentué par l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent (1959) ; sur le plan social, le reclassement général des valeurs provoqué par la « révolution démographique » (le taux de croissance naturel, qui était

encore de 2 % par an pour la décennie 1951-1961, est maintenant voisin de 0,6 %), par l'exode rural et par la perte d'influence de l'Église. L'auteur marque en outre le « dualisme » entre la province et l'agglomération montréalaise, où vivent près de la moitié des Québécois. Au terme d'une dernière partie qui conduit le lecteur de la « révolution tranquille » (1960-1966) à la prise du pouvoir par le parti québécois (1976), l'auteur évoque la proche échéance du référendum constitutionnel et les perspectives ouvertes il y a un an, sur le plan fédéral, par le rapport Pépin-Robarts. *Pierre George, « le Québec », 128 pages, Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? ».*

■ **Pierre Morency**, poète et auteur dramatique, parle du « naturel québécois ». Il l'éprouve dans la relation entre l'homme et son milieu qui, dit-il, conditionne sa création littéraire. Il évoque avec tendresse le vaste marécage battu des marées où il habite, sur le Saint-Laurent, à la pointe de l'île d'Orléans. Et avec plus de tendresse encore le spectacle continu des oiseaux, le sens de leurs cris, la technique de leur



Pierre Morency

vol, le mystère de leurs migrations. « Il n'y a pas d'hiatus, dit-il, entre la nature et la poésie ». *Entendu au Centre culturel canadien, Paris.*

■ **Michel Tremblay.** « La grosse femme d'à côté est enceinte » : à Montréal, en 1942, une journée de la vie des habitants du quartier populaire du plateau Mont-Royal. Tout le pauvre monde de Tremblay qui essaie de vivre comme il peut :

petites gens qui étouffent dans leurs murs trop étroits ; hommes qui se saoulaient dans les tavernes pour oublier leur misère ; femmes nimbées de leur auréole de martyres, marquées par l'ignorance et l'intolérance d'une société rurale qui a fait de l'envie, de l'hypocrisie et de la culpabilité autant de vertus cardinales ; prostituées ; enfants plus ou moins innocents. Tous victimes, tous frustrés, coincés dans une existence sans issue,



Michel Tremblay

ruminant une honte venue du fond du passé. Un regard aigu, cruel, enraciné dans la réalité locale. Il y a cependant ici une tendresse inconnue dans le théâtre de Tremblay. Le joul, parler populaire montréalais, est manié avec art. « *La grosse femme d'à côté est enceinte* », 330 pages, Robert Laffont, éd.

■ **Michèle Lalonde** présente une brève « défense et illustration » de la langue québécoise qu'elle considère comme une « version américaine du français » et non comme une autre langue : « pour défendre notre Parlure nationale, formée présumément du Français, mêlée à l'Algonquin, à l'Anglais, à l'Américain et autres menus patois entendus sur ce continent, ne serais-je pas, demande-t-elle, en aussi bonne posture que Joachim Du Bellay luy-mesme quand il vit l'expression commune des François se distinguer de ses sources gauloises, latines et etcaetera, pour obéir à sa logique propre et fort complexe ? » Selon l'auteur, la « langue Québécoise » n'est pas réductible à ce qu'on appelle le « joul » et il faut aussi distinguer le joul machinal et involontaire, brave bête de trait, de la « parleure volontaire » qui « cavale en nos Belles-Lettres » et qui a donné naissance à des

œuvres rigoureuses. *Michèle Lalonde, Défense et illustration de la langue québécoise, suivie de prose et poèmes*, 240 pages, Seghers/Laffont éd., Paris.

CINÉMA

■ « **Le soleil se lève en retard** ». Gisèle vient d'avoir trente ans, âge fatidique mais non fatal. Son entourage, famille et bureau, la pousse gentiment ou avec agressivité à fréquenter un club de rencontres ou de célibataires. Elle y va en traînant les pieds et, après quelques échecs, entame avec un homme plus âgé des relations d'amitié qui la conduiront jusqu'au mariage. On trouve dans le film d'André Brassard une description aiguë de l'industrie des clubs de rencontres, en pleine expansion au Québec comme ailleurs, une belle caricature de



Rita Lafontaine

la petite bourgeoisie montréalaise et surtout une fine analyse de l'approche par Gisèle d'un monde, celui des hommes, dont elle s'était jusque si tard tenue à l'écart. L'interprétation de Rita Lafontaine est remarquable. *Vu au Centre culturel canadien, Paris.*

■ « **Le goût de la farine** », c'est celui qu'ont acquis les Indiens Montagnais de Saint-Augustin depuis qu'ils sont devenus sédentaires. Installés dans ce petit hâvre de la côte Nord du Québec, sur l'estuaire du Saint-Laurent, ils ont presque oublié la forêt du Labrador où leur existence était réglée sur les habitudes des bêtes. Le goût de la farine symbolise l'univers

de besoins nouveaux, imposés de l'extérieur. Trois spécialistes (biologiste, anthropologue, archéologue) et un prêtre, tous venus du sud, tentent d'évaluer les « bienfaits de la civilisation ». Faut-il chercher des coupables, au risque de ne désigner que des boucs émissaires ? Le vendeur d'autos (il y a dix kilomètres de routes à Saint-Augustin) dit satisfaire les désirs des Indiens et le missionnaire se donne corps et âme depuis trente ans pour leur procurer des « provisions spirituelles ». On propose pour les Indiens un rôle de « police écologique », mais ne serait-ce pas essayer notre conscience sur leur dos et, encore une fois, les juger, les évaluer, leur dire quoi faire ? Le mieux serait, en fin de compte, de se mettre à l'écoute de l'autre. Le film de Pierre Perreault convie à la redécouverte des valeurs indiennes, jadis écrasées et qui offrent peut-être une voie au monde des Blancs. *Vu au Centre Georges-Pompidou, Paris.*

■ « **Françoise Durocher, waitress** », être fictif et multiple, possède à la fois les traits de la petite serveuse, ceux de l'hôtesse de grand restaurant et ceux de la barmaid de club. Dans le film d'André Brassard, vingt-quatre femmes lui prêtent leurs visages. A elles toutes, elles composent un montage des impressions de l'auteur sur la fille de salle québécoise, celle qui doit servir tous les jours avec le sourire de rigueur. Tantôt les protagonistes sont réu-



André Brassard

nies en un chœur qui exprime leur destinée collective, tantôt de rapides prises de vues tranchées dans le vif de l'existence de chacune et laissent voir une condition qui n'a rien d'enviable.

Exploitées comme travailleuses et comme membres d'une société qui ne leur offre en échange que des mirages, elles le sont encore par l'homme, mari, amant ou souteneur, dont l'amour n'est pour elles qu'une forme déguisée d'asservissement. Le film, qu'André Brassard juge aujourd'hui « un peu raide et excessif », montre ce que le client ne voit jamais : des victimes qui donnent libre cours à leur agressivité. *Vu au Centre culturel canadien, Paris.*

SOCIÉTÉ

■ **Dénationalisations**. Le président du Conseil privé, M. Sinclair Stevens, a confirmé l'intention du gouvernement canadien de restituer au secteur privé au moins quatre sociétés d'État : Canadair, ancienne filiale de

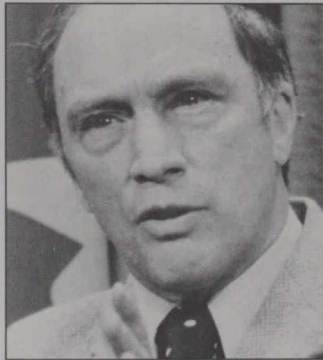


M. Sinclair Stevens

General Dynamics acquise en 1976 ; De Havilland, ancienne filiale de Hawker-Siddeley acquise en 1974 ; Eldorado Nucléaire et son ancienne filiale la Société de Transports du Nord, acquises en 1942. Les deux premières sociétés travaillent dans la construction aéronautique, la troisième exploite des mines d'uranium, la dernière assure les transports lourds à destination du Grand-Nord. Elles emploient au total douze mille cinq cents personnes. Les dénationalisations sont depuis longtemps au programme du parti conservateur, qui a pris le pouvoir en mai dernier. Les intentions du gouvernement ont été critiquées par l'opposition libérale et néo-démocrate qui y voit l'effet de « préjugés en faveur de l'entre-

prise privée » et craint que l'État ne doive continuer à subventionner les sociétés redevenues privées.

■ **M. Pierre Elliott Trudeau** a démissionné en novembre de son poste de leader du parti libéral du Canada qui faisait de lui le chef de l'opposition depuis le mois de mai dernier. Elu pour la première fois député du Québec à la Chambre des communes en 1965, à quarante-six ans, il était devenu premier ministre en 1968, après le retrait de Lester Pearson. Pendant la durée de son ministère - onze ans - le parti libéral connut une victoire électorale éclatante (1968), puis un demi-échec (1972) suivi d'un rétablissement spectaculaire



M. Pierre Elliott Trudeau

(1974). En mai dernier, M. Trudeau dut s'effacer devant M. Joe Clark, chef du parti conservateur : celui-ci avait obtenu aux Communes vingt sièges de plus que le parti libéral et une majorité potentielle de deux sièges (voir Canada d'aujourd'hui, juillet 1979). Le successeur de M. Trudeau, qui sera lui aussi chef de l'opposition, sera élu en mars prochain au cours d'un congrès spécial, dit de nomination, que le parti libéral tiendra à Winnipeg.

■ **Croissance de la population.** Selon l'évaluation effectuée par Statistique Canada en avril dernier, la population canadienne (23 644 800 habitants) a augmenté de 9,6 % depuis le recensement décennal de juin 1971. Cette moyenne recouvre de grandes disparités entre les dix provinces de la fédération. Il est possible en effet de répartir les

provinces en trois groupes. Le premier est constitué de cinq provinces dont la population a évolué à peu près comme la moyenne nationale : les quatre provinces dites de l'Atlantique (total : 2 242 300 habitants) et la province la plus peuplée, l'Ontario (8 493 300 habitants). Le deuxième groupe est constitué de trois provinces dont le taux de croissance démographique a été nettement inférieur à la moyenne : le Québec (6 298 100 h.), le Manitoba (1 030 000 h.) et la Saskatchewan (954 900 h.). Le taux de croissance des deux premières provinces a correspondu à la moitié du taux moyen, celui de la troisième province au tiers de ce taux. Enfin, le groupe des provinces où le taux de croissance de la population a été supérieur à la moyenne nationale comprend la Colombie-Britannique (2 562 600 h.) et l'Alberta (1 998 800 h.) : dans la première province, le taux a été de près du double de la moyenne, dans la seconde il a été 2,6 fois plus élevé que le taux moyen.

■ **Ciel bilingue au Québec.** La circulation aérienne sera réglée, au Québec, en français et en anglais. C'est ce qu'une commission spéciale constituée en 1976 a récemment recommandé et ce que le gouvernement canadien a aussitôt accepté. On se rappelle que la querelle du « français dans l'air » avait affecté le transport aérien à l'approche des Jeux olympiques de Montréal. L'annonce de la création d'une commission d'étude avait alors mis fin à une longue grève. Dans son rapport, la commission préconise l'introduction du français dans les communications aériennes pour les vols aux instruments, l'usage du français pour les vols à vue ayant été introduit en 1977. Pour la formation des contrôleurs aériens, la commission recommande que l'enseignement théorique devienne bilingue à l'Institut de formation de Cornwall (Ontario). La commission avait fait procéder à de longues études de simulation du bilinguisme pour les vols aux instruments et elle avait recueilli l'avis de tous les intéressés avant de formuler ses propositions.

MUSIQUE

■ **Oscar Peterson.** Étonnant virtuose qui, à chaque récital, est capable de faire oublier tous ses enregistrements précédents, et ils sont nombreux, tant il est étourdissant ! Plus encore peut-être qu'en duo ou en trio,



Oscar Peterson

on a pu apprécier sa technique sans faille, la lucidité de son jeu, son toucher, sa richesse rythmique et son enthousiasme. Oscar Peterson, né en 1925 à Montréal, a commencé sa carrière internationale en 1950. Il a gravé de nombreux disques. Dernier album : « Night Child » (R.C.A.) avec Joe Pass, Niel Peterson et Louis Bellson. *Entendu à la salle Pleyel, Paris.*

■ **Murray Schafer,** compositeur et musicologue, professeur à l'université Simon-Fraser (Colombie-Britannique), donne avec *le Paysage sonore* la synthèse de ses travaux. Il guide d'abord son lecteur dans une vaste excursion à travers les « paysages sonores de l'histoire », depuis le paysage naturel jusqu'au paysage postindustriel, puis il décrit ses méthodes d'analyse. Il pose enfin les fondements d'une écologie acoustique (influence du paysage sonore sur le comportement de ceux qui l'habitent) et d'une esthétique acoustique (principes d'amélioration de la qualité du paysage sonore). « Agréables ou déplaisants, légers ou puissants, audibles ou inaudibles, écrit l'auteur, les sons pénètrent les communautés humaines d'une manière décisive ». A l'atelier de recherches sur les sons du département des communications de Simon-Fraser, Schafer travaille depuis près de dix ans à un « projet d'environ-

nement sonore » qui porte sur l'étude comparée des paysages sonores à l'échelle mondiale. Murray Schafer, « *le Paysage sonore* », 392 pages, J.-C. Latès éd., Paris.

HISTOIRE

■ **Cartes marines.** L'université Dalhousie (Halifax, Nouvelle-Écosse) a fait l'acquisition du journal de bord tenu par le cartographe de la *Marianne* au cours du voyage effectué par ce navire français, en 1684, le long des côtes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Le document constitue un recueil des cartes dressées par les Français et montre en détail comment ils ont procédé à leur établissement.

■ **L'« affaire des personnes ».** On a commémoré en octobre dernier le cinquantième anniversaire de la célèbre « affaire des personnes » qui, au Canada, a marqué une étape dans l'histoire de la lutte pour les droits de la femme. C'est en effet le 18 octobre 1929 que les femmes du Canada et de tout l'Empire britannique ont été reconnues en tant que personnes à part entière. Jusque-là, elles étaient des personnes « en ce qui concerne les châtiments et peines » mais non en ce qui concerne les droits et privilèges (décision du droit coutumier britannique, 1876). En 1927, Emily Murphy adressa une pétition au gouvernement canadien en vue d'obtenir pour les femmes le statut de personne et de leur permettre de siéger au Sénat. Elle-même exerçait depuis longtemps, à Edmonton (Alberta), la fonction de juge de paix, mais par privilège et non selon la loi. En 1928, la Cour suprême du Canada estima que les femmes n'étaient pas juridiquement des personnes, mais l'année suivante le Conseil privé de Grande-Bretagne, saisi à son tour, déclara que les femmes étaient bien des personnes. La décision était applicable dans tout l'Empire britannique, dont le Canada faisait alors partie.

Vingt ans après l'invention de la motoneige

Le Canada est l'un des pays du globe où la neige tombe avec le plus d'abondance. Comme il faut vivre avec ce que donne la nature, et même le mettre à profit, une idée ingénieuse germa dans l'esprit fertile d'Armand Bombardier à la fin des années cinquante. Il imagina un curieux véhicule à chenille, pourvu d'un moteur de motocyclette et muni à l'avant d'une paire de skis orientables, la « motoneige ». Plus de six millions de Canadiens utilisent aujourd'hui cet engin qui tient de la luge et de l'automobile, et le marché représente dans le pays quelque 750 millions de dollars chaque année.

Un second souffle

La première motoneige sortit de l'usine Bombardier, dans la région montréalaise, en 1959. Ce fut l'engouement. Dix ans après, on parlait encore du « boom » de la motoneige. Il y en avait partout. C'était l'époque où les adeptes du nouveau sport défonçaient avec délectation les clôtures des cultivateurs épouvantés, écrasaient sans vergogne les jeunes pousses d'arbres, faisaient un bruit d'enfer annonciateur de catastrophes et se faisaient joyeusement écraser comme des mouffettes qui ont cependant l'excuse de n'avoir point de cervelle.

On cria alors haro sur la motoneige, qui se vit chargée de tous les maux. Les écologistes énumérèrent ses méfaits, depuis la trainée de monoxyde de carbone qu'elle laisse échapper et qui pollue l'air pur de la campagne, jusqu'aux ravages qu'elle cause à la faune hibernante en bouchant les trous d'air qu'un instinct séculaire ménage toujours dans le sol. Les médecins révélèrent qu'elle endolorit les muscles du dos et peut, à la longue, léser la colonne vertébrale. Les habitants des villages protestèrent contre le bruit. Les cultivateurs se révoltèrent contre le peu de cas



qu'on faisait de leur propriété. Tant et si bien qu'au début des années soixante-dix l'engouement pour la motoneige s'apaisa et que le nombre de ses adeptes tomba en chute libre. Cependant, ceux qui avaient goûté aux plaisirs incomparables de ce sport s'organisèrent en clubs structurés, les constructeurs améliorèrent beaucoup leur produit, le rendant en particulier deux fois moins bruyant qu'autrefois, les écologistes se montrèrent plus conciliants, les motoneigistes plus conscients, les agriculteurs, utilisant souvent eux-mêmes la motoneige à des fins utilitaires, accordèrent sans difficulté des droits de passage sur leurs terres, des pistes signalisées furent aménagées, des normes établies. A la toquade un peu folle des débuts se substitua un sport policé et réglementé, une activité de détente à caractère social, même si elle est encore assez coûteuse, surtout dans les régions agricoles où il n'existe guère de loisirs organisés. La motoneige reprit avec entrain un second souffle.

Un sport qui se structure

Il y avait, au début de l'année dernière, dans la seule province de Québec, 56 000 kilomètres de pistes

affectés à la motoneige pour 31 000 kilomètres de routes asphaltées. Le Québec, couvert de neige pendant cinq mois de l'année, est certainement l'une des provinces canadiennes où le nouveau sport se pratique le plus ; il y est même considéré comme un sport de masse. Certaines régions du Québec se prêtent tout particulièrement aux joies de la motoneige. Dans la Beauce, par exemple, où la population est dispersée sur un territoire très vaste, où des champs et des bois alternent dans d'immenses espaces, où l'arrière-pays offre des forêts à l'infini, il existe beaucoup de possibilités de sentiers. Dans les clubs qui ont mis ces ressources en valeur, les agriculteurs sont en général présents, nombreux et fervents.

Dans les petits centres ruraux, le club motoneigiste a une fonction sociale évidente : il facilite la communication entre habitants de villages éloignés et rompt la longue monotonie de l'hiver. Les membres des clubs se retrouvent autour d'un centre d'intérêt commun, bavardent dans une atmosphère amicale, sont même souvent amenés à échanger leurs vues sur divers projets d'intérêt local. C'est si vrai que beaucoup de chambres de commerce et d'associations



La motoneige

→ de commerçants encouragent les activités des clubs. C'est dans les clubs que s'est forgée une meilleure compréhension des intérêts mutuels. Les motoneigistes ont appris à mieux respecter la propriété privée et l'environnement ; les agriculteurs, propriétaires de boisés et de terres, ont mieux vu le parti que l'on pouvait tirer de la motoneige sous certaines conditions et se sont mis eux-même à l'utiliser, aussi bien pour les besoins de leur exploitation que pour leurs loisirs. Un code de déontologie s'est peu à peu constitué, qui a beaucoup contribué à améliorer la sécurité.

Actuellement, la motoneige tend à devenir un sport d'hiver presque à l'égal du ski, au moins dans certaines régions du Canada. Selon une étude conduite par le gouvernement québécois, la motoneige vient immédiatement après le ski de fond, et bien avant le ski alpin, comme activité de loisir d'hiver au Québec. De plus en plus nombreux sont ceux qui, au lieu de s'évader vers le sud pendant leurs vacances d'hiver, font des randonnées en motoneige d'une région à une autre, par petits groupes ou en caravanes, effectuant parfois des trajets de plusieurs centaines de kilomètres.

Idéale dans le Nord

La motoneige est un sport, mais aussi beaucoup plus qu'un sport, comme l'avion, comme la voiture, comme la bicyclette. C'est un moyen de transport. Il a beaucoup contribué à améliorer le sort des habitants du nord du Canada, pour lesquels la neige est une constante et qui n'ont que peu de moyens de communication. Dans le Yukon et les Territoires du nord-ouest, la motoneige a pris la place du traîneau à chiens. Le courrier est distribué par motoneige. Les médecins se déplacent en motoneige. Souvent même, on se rend à la boutique du village en motoneige avec un traîneau en remorque pour mettre les achats. La motoneige est capable d'effectuer rapidement n'importe quel trajet sur une voie bloquée par la neige et elle est parfois le seul moyen d'atteindre certains points du territoire très difficiles d'accès.

Emily Carr

Oeuvres de maturité : les mythes indiens et les mystères de la forêt.



Above the Gravel Pit
Au-dessus de la carrière (1937)

🇨🇦 Dans l'histoire de la peinture canadienne, Emily Carr occupe une place quelque peu légendaire. On peut la situer dans la lignée du « groupe des Sept » bien qu'elle s'en distingue par l'intensité et l'expressivité de ses œuvres et par un régionalisme très marqué. L'originalité de la « petite dame au bord de nulle part », comme elle aimait à s'appeler, fut d'avoir réussi dans ses toiles, à travers une technique traditionnelle et envoûtant, issu de la nature primitive dont elle a su intuitivement retrouver la source magique ou religieuse (1).

Une nature maléfique

Née à Victoria (Colombie-Britannique) en 1871, Emily Carr fut « contrariante dès son entrée dans le

monde, refusant de naître promptement et causant ainsi des inquiétudes à son père » (2). Elle rompit très vite avec le conformisme de sa ville natale et décida, à dix-huit ans, de devenir peintre. Elle travailla d'abord à San Francisco, puis à Londres et à Paris où elle était venue se familiariser avec ce qu'elle appelait « l'art moderne ». Mais c'est en Colombie-Britannique, sur le côté ouest du Canada, là où elle était née, qu'elle voulut vivre, travailler, s'enraciner.

Bien que les œuvres de ses débuts soient intéressantes, c'est en 1928

1. Le Centre culturel canadien de Paris a présenté en octobre dernier un choix d'œuvres des années de maturité d'Emily Carr. L'exposition était organisée par la Vancouver Art Gallery.

2. Emily Carr : Growing Pains ; the Autobiography of Emily Carr, Toronto, Oxford University Press, 1946.



Zunoqua of the Cat Village
Zunoqua du village du Chat (1931)

seulement qu'Emily Carr commença à produire des œuvres réellement marquée de sa griffe et qui ont fondé sa renommée d'artiste, après quinze années de doute au cours desquelles elle produisit très peu. On admet généralement que la période de maturité d'Emily Carr a connu deux phases. La première, qui s'étend de 1928 à 1932 environ, comprend des peintures sur le thème indien et des peintures des immenses forêts qui bordent la côte canadienne du Pacifique. Emily Carr, qui connaissait bien les Indiens et se sentait plus proche d'eux que des gens compassés de la bonne société de Vancouver et de Victoria, avait vite compris leur art, car pour elle comme pour eux l'homme et la nature étaient intimement liés par une communication immédiate et fondamentale.

Les peintures de cette période sont denses, lourdes, oppressantes, envoûtantes. « Big Raven », grand corbeau hiératique qui règne sur une épaisse masse végétale aux contours violemment découpés, le mât totemique de « Totem and Forest », d'une puissante verticalité, planté au sein même des mystères de la forêt, ont quelque chose de solennel et d'inquiétant : gardiens de la forêt impénétrable, nés

de son exubérance et de son silence, ce sont des sentinelles placées au cœur d'une nature farouche pour en interdire la profanation. Dans « Forest British Columbia », l'espace est tout entier et puissamment architecturé. Entre les troncs verticaux, de larges nappes de feuillage, aux plis lourds comme ceux d'un rideau de scène, pendent, horizontales et gonflées : quel génie tutélaire de la forêt veille ici ? On l'attend, il semble qu'on en sente le souffle. A ce stade de son évolution, dit Doris Shadbolt, ex-directrice de la Vancouver Art Gallery et auteur du texte du catalogue de l'exposition, Emily Carr « considère la forêt comme un mur infranchissable absorbant l'espace et obstruant la lumière et le ciel, ou peut-être comme un sous-bois obscur ; et parfois elle redonne à la forêt, comme son propre moyen d'expression, cet aspect de présence menaçante du totem ».

Des cimes vers le ciel

Vers 1932 commence une évolution lente et continue qui se poursuivra jusqu'à la mort de l'artiste. Le paysage n'est plus seulement confiné aux sous-bois profonds. Des bois moins épais apparaissent, des champs, des cimes d'arbre pointées vers un ciel



A Rushing Sea of Undergrowth
Mer débordante de broussailles (1935)

qui parfois occupe presque toute la toile. Son style s'allège, s'anime. Le modelé des formes, jusque-là souligné, est traité de façon beaucoup plus légère. « Le mouvement et le rythme, dit Doris Shadbolt, remplacent la masse et le poids comme motifs dominants ». Le tableau s'aère, la lumière remplace l'ombre, les couleurs s'éclaircissent. Dans « Above the Gravel Pit », le mouvement tourbillonnant qui anime tout le tableau, le ciel, la forêt lointaine et même la clairière avec ses troncs coupés, fait songer à Van Gogh. « Scorned as Timber, Beloved of the Sky » est une très belle toile où le long tronc linéaire d'un pin coiffé d'une touffe de feuillage, traité légèrement par un



Scorned as Timber, Beloved of the Sky
Dédaigné comme bois d'œuvre, bien-aimé du ciel (1935)

simple coup de pinceau, va à l'assaut d'un ciel infini et tourbillonnant dans lequel il semble vouloir s'absorber. Dans « Overhead », une huile sur papier, la couleur s'est diluée en luminosité et le ciel occupe à peu près tout l'espace pictural. Quelques-unes des dernières toiles d'Emily Carr reprennent cependant les thèmes et la manière de la première période, telle « A Skidikate Pole », avec plus de lumière, des couleurs plus irisées et davantage de sérénité.

Options et tendances québécoises

Un important sondage d'opinion sur les multiples aspects de la « souveraineté-association » qui fera l'objet du référendum.



Le gouvernement du Québec a rendu publics en septembre dernier les résultats d'un sondage d'opinion conduit au mois de juin sur les options des Québécois en matière constitutionnelle. Tous les observateurs des questions canadiennes ont accordé une grande importance à ces résultats dans la perspective du référendum constitutionnel qui devrait avoir lieu au Québec au printemps prochain. Sur le plan technique, il s'agit en effet de l'un des sondages les plus valables faits au Québec au cours des dernières années : il a été réalisé par voie d'interviews personnelles auprès d'un échantillon de mille personnes représentatives de la population et il a permis de recueillir cent quatre-vingts éléments d'information (1). Quel bilan le sondage permet-il de dresser ?

1. Les spécialistes ont relevé la sous-représentation de la région de Montréal, où le nombre des personnes touchées n'a été que de 37 % du nombre des personnes cherchées.

Fédéralistes

Le sondage exprime sur nombre de points des options favorables au fédéralisme. En voici quelques exemples.

« Dans le monde, le fédéralisme est la formule d'avenir » : 49 % se disent d'accord, 32 % en désaccord (2).

« Si les Québécois n'avaient qu'un seul gouvernement, cela leur coûterait moins cher » : oui 38 %, non 51 %.

« Il est impossible de renouveler suffisamment le fédéralisme canadien pour satisfaire les aspirations du Québec » : oui 35 %, non 49 %.

« Il serait avantageux pour les Québécois d'être gouvernés seulement par le gouvernement du Québec » : oui 33 %, non 57 %.

« Pensez-vous qu'il serait profitable pour les Québécois d'avoir un pays

bien à eux ou croyez-vous que cela serait trop risqué ? » Profitable : 26 %, trop risqué : 66 %.

« Croyez-vous que, pour le Québec, il y a plutôt des avantages ou plutôt des désavantages à faire partie du Canada ? » Avantages 66 %, désavantages 16 % (les deux : 13 %).

« Que souhaiteriez-vous pour le Québec : qu'il devienne un pays distinct du Canada ou qu'il fasse encore partie du Canada ? ». Un pays distinct : 22 % ; qu'il fasse partie du Canada : 73 %.

« Il est bon que les Québécois aient affaire à deux gouvernements, celui d'Ottawa et celui de Québec ». Oui 69 % ; non 25 %.

« Pensez-vous qu'il est facile ou difficile d'être à la fois Canadien et Québécois ? » Facile 69 %, difficile 26 %.

Souverainistes

La moitié des répondants estiment que le gouvernement du Québec devrait être « le seul gouvernement responsable des juges et des tribunaux du Québec » (49 % contre 43 %) et beaucoup pensent qu'il devrait être « le seul gouvernement responsable des corps policiers opérant au Québec » (58 % contre 36 %). Mais une majorité de répondants pensent que le gouvernement du Québec ne devrait pas être le seul à faire toutes les lois applicables au Québec (54,5 % contre 41 %) et il y a presque une majorité de répondants pour penser que le gouvernement du Québec ne devrait pas être le seul à percevoir des impôts au Québec (49 % contre 46 %). Une majorité de répondants estiment que le gouvernement du Québec ne devrait pas représenter les Québécois sur le plan international (52 % contre 41 %).

On observe des réponses favorables à l'option souverainiste à des questions de la forme « Si la

La question. Oui ou non ?

Si, lors du référendum, la question était « Êtes-vous pour l'indépendance ? », voteriez-vous oui ou non ? (Même question pour chacune des autres questions).

	OUI	NON	N.S.P.
L'indépendance	19 %	72 %	9 %
La souveraineté-association si incertitude de la réussite des négociations pour l'association	27 %	54 %	19 %
La souveraineté-association si certitude d'un refus de négocier l'association	28 %	55 %	17 %
La souveraineté-association	38 %	42 %	20 %
La souveraineté-association si le Québec devient un pays distinct mais associé au Canada	41 %	41 %	18 %
Un statut spécial pour le Québec	48 %	34 %	18 %
La souveraineté-association si certitude d'une acceptation de négocier l'association	51 %	31 %	18 %
Le mandat de négocier la souveraineté-association	54 %	30 %	16 %
La souveraineté-association si le Québec continue à faire partie du Canada	59 %	24 %	17 %

→ souveraineté-association se réalisait, pensez-vous que... Ainsi 62,5 % des répondants pensent que « le français serait plus respecté » et trois sur quatre que « les francophones participeraient davantage à la vie économique ». Le résultat qui paraît le plus positif pour l'option souverainiste est celui qui exprime un haut degré d'accord avec le slogan du parti québécois « D'égal à égal » (accord 83 %, désaccord 10 %). Pourtant, 37 % seulement des répondants estiment que, si une association écono-

mique était négociée entre un Québec souverain et le reste du Canada, le Canada et le Québec devraient avoir un nombre égal de sièges dans les institutions communes (un nombre proportionnel à leurs populations : 45 %).

Selon un politologue québécois, qui a cherché à résumer les principaux enseignements du sondage, les Québécois tiendraient, dans leur majorité, aux quatre principes suivants : deux gouvernements valent mieux qu'un, même si celui du Qué-

bec est plus apprécié que celui du Canada ; il faudrait que ces deux gouvernements parviennent à négocier un nouveau cadre constitutionnel qui serait de nature fédérale, mais avec plus de pouvoirs pour le Québec ; il est bon de donner pour cela au gouvernement du Québec sa chance de négocier avec celui d'Ottawa à partir de sa position de départ, la souveraineté-association ; il faudrait que ce soit là une position de départ qui permettrait de parvenir à un nouveau régime fédéral.

Un bras dans l'espace

Vers la conception de systèmes capables de remplacer l'homme dans les milieux hostiles.

 Le Canada a livré récemment à la Nasa le télémanipulateur qui équipera l'étage orbital de la navette spatiale, premier exemplaire d'une série de vaisseaux appelés *Orbiters*. Il s'agit d'un bras artificiel grâce auquel les astronautes seront en mesure de manutentionner des charges dans l'espace (1).

Haute complexité

Le bras spatial est un mécanisme automatique très complexe de quinze mètres de long articulé à l'épaule, au coude et au poignet. Chacune de ses six articulations, travaillant en rotation, est commandée par un moteur miniaturisé. Des tubes, pour la fabrication desquels on a utilisé un composé de carbone très léger, relient les articulations entre elles. La main est constituée d'un cylindre en aluminium contenant trois câbles qui tiennent lieu de doigts. Un œil est monté sur le poignet : c'est une caméra de télévision munie d'un projecteur qui éclaire les objets placés dans l'ombre. Un ordinateur règle tous les mouvements du télémanipulateur. Au moyen de ce bras, l'un des occupants

de l'Orbiter pourra manutentionner des charges de la taille et du poids d'un autobus : 18 mètres de long et 29 tonnes.

Les caractéristiques techniques du télémanipulateur sont commandées, d'une part, par le milieu dans lequel celui-ci est destiné à fonctionner - l'espace -, d'autre part par la grande diversité des tâches qui pourront lui être assignées.

Pour satisfaire aux conditions sévères du milieu spatial, il lui faut, en particulier, être aussi léger que possible ; posséder un système de commande prêt à exécuter, pour chaque poussée, une traction opposée, car dans l'espace une masse en mouvement ne peut être arrêtée que par une force égale et de sens contraire ; résister à d'énormes écarts de température ; résister au vide spatial, dans lequel les fluides sont portés à ébullition ; être d'une fiabilité parfaite, puisque la moindre défaillance risquerait de mettre les astronautes en danger.

Multiplicité des tâches

Les tâches que pourra effectuer le télémanipulateur sont multiples. Il sera en mesure, par exemple :

- de mettre des satellites sur orbite ;
- de saisir un satellite défaillant pour y insérer des pièces de rechange ou

encore pour le ramener sur la Terre ;

- d'aider des astronautes à travailler à l'extérieur de l'Orbiter ;
- de sauver des équipages en les transférant d'un véhicule spatial endommagé à un véhicule de secours ;
- de vérifier les pièces de l'Orbiter à l'aide d'une caméra télécommandée pour déterminer l'état du revêtement extérieur le protégeant des hautes températures engendrées par la rentrée dans l'atmosphère ;
- de saisir des outils spéciaux pour travailler sur des charges comme le Spacelab ;
- d'assembler des structures dans l'espace pour construire d'immenses capteurs d'énergie solaire.


Le Canada a engagé plusieurs millions de dollars dans la conception et la construction du bras de la navette. Pourquoi ? Pour s'assurer les moyens de mise en orbite des futurs satellites canadiens ; pour développer une industrie canadienne faisant appel à une technologie de pointe ; pour faire naître, peut-être, une industrie spécialisée dans la fabrication de télémanipulateurs destinés à remplacer l'homme dans les milieux terrestres hostiles. C'est ainsi qu'une équipe de recherche, financée conjointement par le Canada et l'Allemagne fédérale, étudie la possibilité de construire des sous-marins munis de télémanipulateurs qui pourront, sans intervention humaine, souder des pipe-lines dans les profondeurs marines. Grâce à l'expérience qu'il a acquise, le Canada espère pouvoir perfectionner cet outil de l'avenir qu'est le télémanipulateur et conquérir les marchés.

1. Le télémanipulateur a été réalisé, dans le cadre d'une entente entre la Nasa et le Conseil national de recherches du Canada, par un groupe d'entreprises canadiennes dont Spar Aerospace était chef de file, le Conseil national de recherches étant maître d'œuvre.



La place Royale à Québec

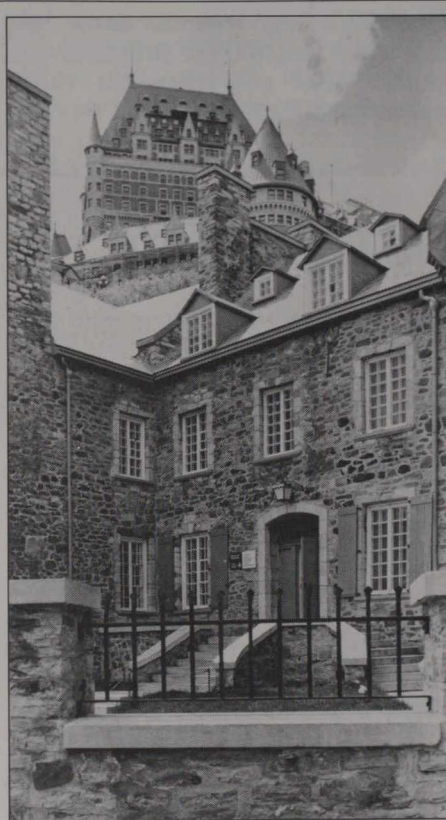
Un vaste programme de restauration de la ville du dix-huitième siècle.

■  Située au pied du cap Diamant, dans la basse ville de Québec, la place Royale est le plus vaste ensemble architectural des dix-septième et dix-huitième siècles en Amérique du Nord. En juillet 1608, à l'endroit même où se dresse aujourd'hui l'église Notre-Dame-des-Victoires, Samuel de Champlain y construisit sa première « habitation » et son « magasin ». C'est autour de l'habitation, première enceinte fortifiée de la cité, que se développèrent par la suite les activités de la ville naissante. La proximité du Saint-Laurent faisait de ce qui s'appelait alors la place du Marché le point de débarquement et d'entreposage des marchandises. De luxueuses maisons de pierres, construites pour les riches négociants de la ville, s'y élevèrent bientôt et l'endroit devint une sorte de carrefour pour les habitants de la jeune colonie. En 1686, l'intendant Bochart de Champigny y érigea un buste de Louis XIV et la place prit le nom de place Royale.

Le secteur à restaurer

En 1967, le gouvernement du Québec décida de restaurer ce quartier, qui avait subi les atteintes et même les ravages du temps. Il fixa les limites du secteur désigné sous le nom de place Royale, secteur qui comprend quelque quatre-vingts maisons. En même temps, le gouvernement fédéral, soucieux de sauvegarder le passé de la plus ancienne ville canadienne et d'intégrer ce patrimoine au présent, s'engagea à contribuer pour la moitié aux frais de restauration.

Le projet de restauration et de rénovation architecturale de la place Royale, maintenant très avancé, est le plus important de ce genre en Amérique du Nord. Les travaux achevés, quatre-vingts maisons d'un quartier très homogène auront retrouvé leur aspect d'il y a deux siècles. Pour res-



Dans le périmètre de la place Royale, la maison Chevalier (1752) après restauration. Elle possède une belle collection de meubles anciens. A l'arrière-plan, le Château Frontenac, hôtel de tourisme construit en 1893.

pecter le plus possible les bâtiments primitifs, les artisans chargés de la restauration emploient les mêmes matériaux qu'à l'origine (pierre du Cap, pierre de Pointe-aux-Trembles, pierre de Beaufort) et s'efforcent de travailler avec un outillage analogue à celui de leurs lointains prédécesseurs.

Premières réalisations

Les bâtiments restaurés sont déjà nombreux. Mentionnons l'église Notre-Dame-des-Victoires, la plus ancienne église de pierre du Québec (après, peut-être, la chapelle du cou-

vent des Récollets, bâtie en 1688). En dépit de toutes les modifications qu'il a subies, cet édifice, qui forme l'élément central de la place Royale, a un grand intérêt historique et architectural. La maison Chevalier (1752) a également été restaurée, ainsi que la maison Beaudouin (1765) et la Batterie royale (1691) qui avait pour mission de protéger la ville. Cette fortification est la seule qui ait été construite au niveau des plus hautes eaux de Saint-Laurent, ce qui la soumettait au printemps à l'action des glaces flottantes. Elle était armée de dix pièces aujourd'hui disparues. Au terme de vaines recherches pour retrouver des canons d'époque, le gouvernement français décida d'en faire couler et de les offrir au Québec pour le trois cent soixante-dixième anniversaire de la ville, en 1978. Ces canons, de calibres différents, furent coulés selon des dessins d'époque. Ils sont, en principe, en état de marche. Les affûts sur lesquels ils sont montés ont été réalisés au Québec.

Les fouilles se poursuivent dans la basse ville. Elles ont permis, en particulier, de mettre au jour de nouveaux vestiges de la deuxième habitation de Champlain, construite en 1624. Une partie du magasin a été dégagée. Au cours des fouilles, on a aussi retrouvé des pièces de monnaie des seizième et dix-septième siècles, des morceaux de céramique provenant de Normandie et du Beauvaisis, des balles de mousquet, des pierres à fusil provenant du Berry.

Il y a un peu plus d'un an, au cours d'un colloque sur la restauration de la place Royale, les habitants ont insisté auprès du gouvernement du Québec pour qu'il fasse revivre l'ancien quartier. Ne voulant pas le voir transformer en un musée qui serait délaissé hors de la saison touristique, ils ont plaidé pour que le quartier restauré devienne partie intégrante, et vivante, du centre-ville.